

REGLEMENT DU CROSS SABLE CHALLENGE

Le Cross Sable Challenge est une course nature pédestre, sur le littoral, alternant entre sable et route. Elle est organisée par l'Association Praedicatio, dans le cadre de son événement de la Week'Op au Moulleau. Cette seconde édition se tiendra le lundi 10 août 2026.

DATE : Lundi 10 août 2026

LIEU : Plage du Petit Nice (départ) – Parvis de l'église des Moulleau (33)

DISTANCE UNIQUE : 10,5 km

DEPART : De la jetée de la plage du Petit Nice, le 10 août 2026 vers 10h00 si la marée est assez descendue !

TARIF ET INSCRIPTION : tarif de 13 euros. Inscriptions à l'avance uniquement sur le site internet du chronométreur, avec paiement sécurisé et possibilité d'assurance annulation.

Les numéros de PSS/licences seront à indiquer sur la plateforme d'inscription, impérativement avant la course afin de valider l'inscription (rubrique : Statut du dossier). Notez qu'ils peuvent être rentrés ultérieurement à l'inscription initiale. L'inscription sur place jusqu'au matin de la course sera possible. L'inscription à la course implique l'acceptation du présent règlement.

TRANSFERT DE DOSSARD : Tout engagement est personnel. Tout transfert d'inscription donc de dossard ne peut être effectué qu'avec l'accord de l'organisation par mail et après avoir fourni les coordonnées et le justificatif médical du coureur de remplacement. Toute personne rétrocédant son dossard sans accord de l'organisation à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ANNULATION A L'INITIATIVE DU COUREUR : Toute demande d'annulation de la course doit être effectuée par mail à l'adresse de l'organisation (praeditrail@gmail.com). Elle n'est possible que dans les cas suivants : accidents, maladie, blessure, décès.

De plus, au-delà du mois précédent la course, à compter du 10 juillet 2026, seuls les inscrits ayant souscrit l'assurance annulation à l'inscription pourront prétendre à un remboursement, dans les conditions souscrites auprès de l'assureur.

Pour les annulations demandées avant le 10 juillet, un remboursement du prix de l'inscription est possible sans ladite assurance, hors frais administratifs de 3 euros.

ANNULATION DE LA COURSE : En cas de conditions météorologiques extrêmes, le parcours pourra être raccourci et les horaires modifiés, voire la course annulée. Aucun remboursement ne pourra être envisagé en cas de modification de la course durant son déroulement.

En cas d'annulation de l'épreuve pour quelques raisons que ce soit (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, attentat, décision préfectorale...), un remboursement partiel du prix d'inscription pourra être envisagé en fonction des sommes déjà engagées par l'organisation, afin de faire face à l'ensemble des frais engagés.

L'inscription à la course implique l'acceptation totale du règlement et induit de ce fait un risque financier pour le participant. Aucune contestation de ce règlement ne sera acceptée après acceptation de celui-ci par l'inscription.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Course ouverte à partir de la catégorie des Cadets (année de naissance 2009-2010), les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale.

Personnes mineures - La participation des mineurs à la compétition est soumise :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

* Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (modalités [ici](#)) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Dans tous les cas, cette pièce devra être accompagnée d'une autorisation écrite des parents/tuteurs légaux.

Personnes majeures - La participation des majeurs à la compétition est soumise à la présentation :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées.
- Soit d'une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Ce PPS est un parcours en ligne de sensibilisation, il prend moins de 5 minutes !

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée « sauf pour les compétitions dont l'inscription a commencé avant le 1er avril 2024 ».

RETRAIT DES DOSSARDS : La veille dimanche 9 août de 15h30 à 19h, à l'église du Moulleau et le jour-même de 9h à 10h au départ (parking du Petit Nice).

CHRONOMETRAGE A PUCES : Le chronométrage sera effectué par des puces sur les dossards, ceux-ci devront être portés en permanence visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité et être présentés spontanément dès le passage de la ligne d'arrivée pour pouvoir être scannés. Prévoir des petites épingles à nourrice afin de fixer le dossard.

CIRCUIT : Au départ de la plage du Petit Nice, puis en empruntant le littoral entre la mer et la Dune du Pilat (la marée sera descendante et permettra le passage). En haut des escaliers au-dessus de la jetée de la plage de la Corniche, il y aura un petit ravitaillement en eau. Les coureurs remonteront l'Avenue Louis Gaume et poursuivront plein Nord sur la piste cyclable du Boulevard de l'Océan. Au niveau de l'Avenue de la Garolle, les coureurs rejoindront la plage, avec un ravitaillement juste avant celle-ci. La plage sera à nouveau empruntée jusqu'à la jetée du Moulleau. Les coureurs remonteront l'Avenue de Notre-Dame-des-Passes et le Chemin des pères pour arriver finalement et heureusement devant l'église du Moulleau.

Le parcours ne permet pas l'accueil des concurrents en fauteuil. Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

Un cycliste ouvrira la course sur la partie bitumée, entre le premier ravito et le deuxième et sur la partie finale, sur l'Avenue Notre Dame des Passes. Des signaleurs identifiés seront placés aux croisements et aux endroits nécessaires afin d'assurer le passage et la sécurité des coureurs. Un serre-file sécurisera l'arrière de la course. Les volontaires effectueront un débalisage systématique. La signalisation se fera aussi avec des panneaux fléchés et de la rubalise spécifique.

Sur les portions ouvertes à la circulation, le coureur devra se conformer au Code de la route. Sur les espaces partagés avec les locaux et les vacanciers, il devra rester courtois et respectueux, avec sourire et bonne humeur.

Dans tous les cas, le coureur devra se conformer aux consignes de l'organisation et des bénévoles.

LIMITES HORAIRES : Pour le respect des bénévoles, un temps maximum sera demandé aux coureurs de 3h (soit une arrivée vers 13h30).

RAVITAILLEMENTS :

- Rv1 : après les escaliers de la plage de la Corniche à 5 km (liquide uniquement)
- Rv2 : à l'arrivée sur le parvis de l'Eglise du Moulleau (solide et liquide).

Par souci écologique, de surcroît en bord de mer et de zone protégée, chaque participant doit se munir d'un gobelet réutilisable (fourni à l'inscription) à tous les ravitaillements et à l'arrivée.

MATERIEL OBLIGATOIRE : Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau suffisante,
- du gobelet fourni à l'inscription.

Il est fortement recommandé de se munir de lunettes de soleil et d'un couvre-chef. Les bâtons sont interdits. Les participants doivent penser à se munir de petites épingles à nourrice afin de fixer leur dossard.

NAVETTES : Il est recommandé de privilégier le covoiturage pour les trajets avant et après la course, afin de ne pas encombrer les petites routes girondines. Le parking du Petit Nice est un parking gratuit et public. Des navettes gratuites seront organisées après la course, après la remise des prix, depuis le lieu d'arrivée jusqu'au lieu de départ (Petit-Nice), pour ceux ayant besoin de récupérer leur véhicule. Elles partiront dès que le véhicule sera complet et il y aura plusieurs norias.

CADEAUX ET RECOMPENSES : Seront récompensés les 5 premiers, hommes et femmes. Les coureurs se verront remettre un gobelet réutilisable à leur inscription, ils pourront dès lors y boire fièrement ! La remise des récompenses aura lieu après la course après l'arrivée du dernier coureur, vers 14h.

NON PRISE DU DEPART D'UN COUREUR : Tout coureur ayant retiré son dossard mais ne prenant pas le départ, doit informer l'organisation avant celui-ci et devra retourner la puce à l'organisation.

ABANDON : Tout coureur qui abandonne doit le signaler au chronométrage d'arrivée ou au ravitaillement suivant et doit remettre sa puce à l'organisation.

DISQUALIFICATION : Tout manque de respect de la part d'un participant envers un bénévole pourra être disqualifié par l'organisation.

ENTRAIDE ENTRE CONCURRENTS : Tout concurrent est tenu de porter assistance en cas d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. Des poubelles seront mises à disposition sur le site d'arrivée et à chaque ravitaillement.

Chaque participant doit utiliser un gobelet réutilisable (fourni à l'inscription).

DOPAGE : Les participants aux courses à pied s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport et le

Règlement fédéral de lutte contre le dopage. L'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix. Il doit justifier son identité lors du contrôle.

SECOURS ET SECURITE : La sécurité sera assurée par une équipe de secouriste présente au milieu du parcours (Rv1) et à l'arrivée, en liaison avec le Centre Hospitalier d'Arcachon. Un coureur qui fait appel à un secouriste se soumet à son autorité et à s'oblige à accepter ses décisions.

Le coureur par son inscription et son bon sens s'engage à la prudence lors de la course, et à ne pas aller au-delà de ses limites, pour ne pas se mettre en danger. La chaleur sera éprouvante, les coureurs devront boire suffisamment, et ce avant la course. La sécurité est l'affaire de tous, notamment des participants.

L'ensemble du personnel médical ou de l'organisation est habilité pour :

- mettre hors course un coureur jugé inapte à poursuivre l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs jugés en danger,
- à orienter les patients vers la structure de soin la plus adaptée.

RESPONSABILITE CIVILE : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

INDIVIDUELLE ACCIDENT : Il incombe à chaque coureur d'être assuré individuellement. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

RESULTATS ET DROIT A L'IMAGE, DONNEES PERSONNELLES : Les résultats seront publiés sur le site du chronométreur.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants dans tous les résultats, et d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée pour promouvoir l'épreuve, sur tous support, dans le monde entier, par tous les moyens de communication, et pour la durée actuellement accordée par les dispositions légales ou parlementaires.

Toute personne ne souhaitant pas accorder son droit à l'image devra le signaler auprès de l'organisation par mail.

Les données personnelles des inscrits seront traitées par l'organisation en conformité avec la loi et le Règlement Général sur la Protection des Données.

ORGANISATION : Le Cross Sable Challenge est une épreuve organisée par l'association Praedicatio. Cette épreuve est inscrite au calendrier des courses Running de la Gironde. Elle est soumise à la réglementation de la FFA.

Par le présent règlement, l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon devant être signalé

Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents ne puissent se retourner contre l'organisation.

RENSEIGNEMENTS : sur le site de la course.

Organisateur : Frère Jourdain-Marie LEPARGNEUX : 0664699793 - praeditrail@gmail.com

L'inscription à la course implique l'acceptation sans aucune réserve du présent

règlement par le coureur.